



COMITÉ TECHNIQUE DU 08 décembre 2017

Compte-rendu de réunion

20/12/17
M^{rs}
ver: def.

Comité Technique

Le 8 décembre 2017, à 9 heures 30, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes Marie-Antoinette GUESDON, Michèle LEMERCIER, Yveline RAPIN
Mr Jean-Noël RAVE

Représentants des agents :

Mme Agnès HESL
Mrs Yann ROUE, Michel BELLANGER, Stéphane HOUDOU, Nicolas DAVOINE, Pascal LECLERC

CDG 53 :

Marie-Aude LEMONNIER (directrice) Geoffroy SIMON (préventeur), Thierry BEUCHER (responsable pôle protection sociale),

Absents excusés :

Représentants des collectivités :

Mrs Daniel GENDRY, Lucien AUBERT

Représentants des agents :

Mrs Eric NOEL, Eric BOSCHER

Le quorum étant atteint pour les 2 collègues (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Mme Marie-Antoinette GUESDON
- secrétaire-adjoint : Mr Michel BELLANGER

Le procès-verbal de la réunion du comité technique en date du 28 septembre 2017 est validé à l'unanimité.

COLLECTIVITÉ

C.C.A.S. de Bonchamp-lès-Laval

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0058
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/01/2018,
suppression du poste adjoint
technique pour 26 heures par
semaine suivie de la création du
poste agent social pour 26 heures
par semaine suite à changement
de tâches : plus d'animation, moins
de tâches d'entretien.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

C.C.A.S. d'Ernée

N° 17-11-0016
le régime indemnitaire
A compter du 01/12/2017,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP pour le cadre
d'emplois des adjoints
administratifs.
Critères retenus : responsabilité de
service avec encadrement,
coordination, pilotage ou
conception, technicité, expertise ou
qualification nécessaire à l'exercice
des fonctions, sujétions
particulières ou degré d'exposition
du poste au regard de son
environnement professionnel.
Montant IFSE - plafond annuel : 2
000 € - Montant CIA plafond
annuel : 200 €.
Le CIA restant quand à lui facultatif
et peut être attribué en fonction
des résultats d'évaluation et est
compris entre 0% et 100 % du
montant plafond annuel.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

C.C.A.S. d'Ernée

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0070
la réorganisation des services
Les élections professionnelles
auront lieu le 6 décembre 2018. Le
CCAS est actuellement rattaché au
comité technique du Centre de
Gestion de la Mayenne pour tout
ce qui concerne l'organisation des
services de la Résidence
Autonomie du Docteur Jacquelin.
Depuis toujours, cette structure est
considérée comme un service à
part entière de la Commune, c'est
pourquoi à l'occasion des élections
de 2018, il est demandé au comité
technique placé auprès du Cdg de
demander l'avis pour la création
Commune - CCAS à compter de
décembre 2018. De fait, le CHSCT
sera également commun aux deux
collectivités après les élections.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

C.D.G. 53

N° 17-11-0072
la réorganisation des services
Au 1er janvier 2018, demande
d'avis au comité technique
concernant la transformation de 2
jours de RTT en crédit d'heures
pour convenances personnelles.
Soit transformation de 2 jours de
RTT en un compteur d'heures
d'absence de 14 h à utiliser sur les
plages "fixes" de présence sans
avoir besoin de poser 1/2 journée
d'absence. Le décompte du temps
sera réalisé par tranche de 2
heures minimum. Lorsque le
compteur d'heures est entamé, il
devra être utilisé dans l'année et
ne sera pas reportable sur l'année
suivante ni retransformé en RTT.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Communauté de communes de
l'Ernée

N° 17-11-0015
la détermination du taux de
promotion
Au 01/01/2018, l'avis du comité
technique est sollicité sur la
détermination du taux de
promotion à 100% pour
l'avancement de grade relatif à
l'ensemble des filières de la
catégorie C.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Communauté de communes de l'Ernée

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0049
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les cadres d'emplois des rédacteurs, adjoints administratifs, adjoints du patrimoine, agents de maîtrise, adjoints d'animation, éducateurs des activités physiques et sportives.

Les critères retenus : encadrement de personnel, diversité des connaissances, polyvalence, disponibilité, conduite de projets, expertise dans la maîtrise logiciels métier, travail en horaires imposés, responsabilité financière d'une régie de recettes, référent d'une mission, fonctions opérationnelles d'exécution, connaissances techniques, autonomie, astreintes, habilitations et certifications, coordination, horaires irréguliers, réunions le soir, accueil du public, management.

Montants plafonds :

rédacteur,
groupe B1 : IFSE, 6 000 € et CIA, 600 €

groupe B2 : IFSE, 5 000 € et CIA, 500 €

groupe B3 : IFSE, 4 500 € et CIA, 450 €

adjoints administratifs,

groupe C1 : IFSE, 4 500 € et CIA, 450 €

groupe C2 : IFSE, 2 500 € et CIA, 250 €

adjoints techniques :

groupe C1 : IFSE, 7 000 € et CIA 700 €

groupe C2 : IFSE, 1 500 € et CIA 150 €

adjoints du patrimoine :

groupe C1 : IFSE, 4 000 € et CIA 400 €

groupe C2 : IFSE, 1 500 € et CIA 150 €

adjoints d'animation :

groupe C1 : IFSE, 6 000 € et CIA 600 €

groupe C2 : IFSE, 3 500 € et CIA 350 €

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

éducateurs des activités physiques
et sportives
groupe B1 : IFSE, 6 000 € et CIA
600 €
groupe B2 : IFSE, 2 000 € et CIA
200 €
groupe B3 : IFSE, 1 200 € et CIA 120 €

COLLECTIVITÉ

Communauté de communes de l'Ernée

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0050
le régime indemnitaire
Considérant le transfert de personnel technique dans les effectifs de la CC de l'Ernée au 01/01/2018 au titre de la prise de compétence de l'eau et l'assainissement, une demande d'avis est sollicitée pour la mise en place de la Prime de service et de rendement (PSR) et de l'indemnité spécifique de service (ISS) concernant les cadres d'emploi des ingénieurs (catégorie A) et des Techniciens (catégorie B).
Critères d'attribution : direction d'un pôle ou d'un service, mission assistant de prévention, niveau de technicité et d'expertise, missions particulières. Prime de service et de rendement :
ingénieur principal: coef d' 1.5 et montant de base 2 817 €
ingénieur : coef 1.5 et montant de base 1 659 €
technicien principal 1ère classe : coef 2 et montant de base 1 400 €
technicien principal 2ème classe : coef 2 et montant de base 1 330 €
technicien : coef 2 et montant de base 1 010 €

Indemnité spécifique de service :
ingénieur principal jusqu'au 5ème échelon : 100 % de 15 561.70 €
ingénieur à partir du 7ème échelon : 100 % de 11 942.70 €
ingénieur jusqu'au 6ème échelon : 100 % de 10 133.20 €
technicien principal 1ère classe : 110 % de 6 514.20 €
technicien principal 2ème classe : 110 % de 5 790.40 €
technicien : 110 % de 4 342.80 €

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Communauté de communes de l'Ernée	<p>N° 17-11-0051 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration de l'indemnité de sujétions des conseillers d'éducation populaire et de la jeunesse concernant le cadre d'emploi des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie A), responsable d'un équipement sportif avec encadrement d'une équipe. L'enveloppe globale est calculée en multipliant le montant de base annuel (5 870 €) par le taux individuel maxi (120 % retenu) x le nombre d'agent par grade.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Communauté de communes de l'Ernée	<p>N° 17-11-0064 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'élargissement du régime des indemnités d'astreintes d'exploitation (filière technique) au service "eau et assainissement" : astreinte d'installation : interventions, espace aquatique, usine des eaux, stations d'épurations, postes de relevages, réservoirs et stations de suppression. astreinte réseaux : interventions fuites du réseau d'eau potable, les débouchages du réseau d'assainissement et les réponses aux usagers. montants : week-end : 116.20 € dimanche ou jour férié : 46.55 € nuit : 10.75 € Les interventions réalisées pendant les périodes d'astreintes donneront lieu au paiement d'IHTS.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Communauté de communes de l'Ernée	N° 17-11-0065 la réorganisation des services La Communauté de Communes de l'Ernée va gérer au titre d'un transfert de compétence le service eau et assainissement à compter du 01/01/2018. A ce titre, 9 agents du SIAEP de la région d'Ernée et un agent communal de St Denis de Gastines vont être transférés dans les effectifs de la CC de l'Ernée ; par ailleurs, 2 agents communaux vont être mis à disposition par convention (St Hilaire du Maine et St Denis de Gastines) correspondant à 1 ETP au total. A cet effet, l'intégration de ce nouveau service nécessite la mise en place d'un nouvel organigramme, lequel est soumis à l'avis du Comité Technique.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Communauté de communes de l'Ernée	N° 17-11-0066 la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/01/2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet faisant suite à la titularisation d'un agent, après détachement pour stage, sur le grade de rédacteur.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Communauté de communes de l'Ernée	N° 17-11-0067 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/03/2017, suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet suite à nomination sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet au titre d'un avancement de grade (CAP du 20/10/2017).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Communauté de communes du pays de Loiron	N° 17-10-0009 la suppression d'emploi suivie d'une création Afin de pallier au départ d'un agent technique employé en contrat "emploi d'avenir", il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (28 heures par semaine) afin de pourvoir embaucher à compter du 1er décembre 2017.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays de Loiron	N° 17-10-0010 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 1er décembre 2017, suppression du poste d'adjoint technique à hauteur de 28 heures suivi de la création du poste au même grade à temps plein.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Ambrières-les-Vallées	N° 17-11-0055 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades : - adjoint administratif ppal 1ère classe - attaché ppal - adjoint technique ppal 2ème classe - agent de maîtrise ppal - ingénieur ppal - ATSEM ppal 1ère classe	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Ampoigné	N° 17-10-0016 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2018, suppression du poste d'agent de maîtrise pour 32 heures par semaine suivie de la création du poste d'agent de maîtrise principal pour 32 heures par semaine suite à un avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Ampoigné	N° 17-11-0010 la réorganisation des services Au 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour la fusion des communes d'Ampoigné et Laigné portant création d'une commune nouvelle "Prée-d'Anjou".	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Argentré	N° 17-11-0046 la détermination du taux de promotion Au 01/11/2017, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 34 % pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe et 100% au grade d'agent de maîtrise.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Athée	N° 17-10-0014 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP, concernant les grades suivants : - Adjoint Technique - Adjoint Technique ppal 1ère classe - Adjoint Administratif ppal 2ème classe. Les critères retenus sont : conception, pilotage, encadrement, expertise & technicité, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, manière de servir, contraintes horaires et expositions environnementales. Pour chaque grade, le plafond annuel par agent de l'IFSE est de 3 000 € et le CIA 300 €.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Averton	<p>N° 17-12-0009 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP (IFSE et CIA) concernant les cadres d'emploi de secrétaire de mairie, adjoint administratif, adjoint technique, atsem selon les critères suivants : niveau de responsabilité, direction/encadrement, niveau d'expertise, expérience/connaissances réglementaires, maîtrise des logiciels, sujétions particulières, horaires</p> <p>pour les montants plafonds suivants : secrétaire de mairie : G1 : IFSE 32 130 € et CIA 5 670 €, G2 : IFSE 25 500 € et CIA 4 500 €, G3 : IFSE 20 400 € et CIA 3 600 €</p> <p>adjoints administratifs, adjoints techniques, atsem G1 : IFSE 11 340 € et CIA 1 260 € G2 : IFSE 11 070 € et CIA 1 230 € G3 : IFSE 10 800 € et CIA 1 200 €</p>	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Bierné	<p>N° 17-10-0015 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.</p>	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Blandouet-Saint-Jean	<p>N° 17-11-0001 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/11/2017, suppression du poste d'adjoint technique pour 28.50 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 28.50 heures par semaine suite à un avancement de grade.</p>	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Bouessay

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0044

la mise à disposition d'un service
Au 1er janvier 2018, demande
d'avis au comité technique pour la
création d'un service commun à la
communauté de communes de
Sablé pour la gestion des cartes
nationales d'identité et des
passeports. Au regard du nombre
de dossiers pour chaque
collectivité en N-1, la mise à
disposition (de plein droit) des
secrétaires de mairie est alors
estimé. Pour 2018, elle sera de
l'ordre de 51 h concernant
Bouessay.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Champéon

N° 17-11-0045

l'augmentation ou la diminution du
nombre d'heures d'un poste
A compter du 1er décembre 2017,
suppression sans suite du poste
d'adjoint technique à hauteur de 31
heures/semaine (départ à la
retraite). Et suppression du poste
d'adjoint technique à hauteur de
17h25 centièmes suivi de la
création au 1er décembre 2017 du
poste à temps complet au même
grade. Aucune autre embauche
n'est prévue. Les tâches préposées
au poste supprimé n'étaient plus
réalisées pour une partie (aide au
secrétariat de mairie) ou étaient
désormais surevaluées (diminution
importante des locations des salles
communales).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Champéon	N° 17-11-0048 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques pour les montants plafonds suivants : IFSE : 10 800 €/an - CIA : 1 200 €/an Critères retenus : sujétion, encadrement, déplacements, ancienneté, manière de servir, contraintes horaires, expertise et/ou technicité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Chantrigné	N° 17-11-0075 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration de la prime RIFSEEP, partie IFSE, concernant le cadre d'emploi des adjoints administratifs selon les critères de responsabilité, compétence professionnelle et qualité du service rendu pour les montants plafonds suivants : Plafond annuel IFSE : 5 000 €.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Châtelain	N° 17-11-0035 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint d'animation à hauteur de 18 heures/semaine suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 24 heures/semaine. Motif : mise en place des mercredis loisirs.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Chéméré-le-Roi	N° 17-12-0011 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'attaché territorial à hauteur de 21 h suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 35 h.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Congrier	<p>N° 17-11-0011 la détermination du taux de promotion Au 07/11/2017, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal 2ème classe.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Contest	<p>N° 17-10-0007 le régime indemnitaire A compter du 01/11/2017 demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP pour les cadres d'emploi de rédacteur, attaché et adjoint technique selon les critères suivants: Sujétions, encadrement, expertise et technicité, ancienneté, réunions le soir, manière de servir. Montants annuels (plafond IFSE): Attaché : 36 210 € Rédacteur : 17 480 € Adjoint technique : 13 340 €</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Contest	<p>N° 17-11-0069 la détermination du taux de promotion Au 01/1/2018 l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100% pour les grades suivants : adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe, atsem principal de 1ère classe, rédacteur principal de 1ère classe, attaché principal.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Couptrain	<p>N° 17-11-0032 le régime indemnitaire A compter du 1er janvier 2018 demande l'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les agents titulaires pour les grades suivants :</p> <p>Catégorie C : Adjoints techniques Catégorie B : Rédacteurs Selon les criteres suivants :</p> <p>Responsabilité d'encadrement direct, connaissances, autonomie, initiative, diversité des tâches, des dossiers et des domaines de compétences, responsabilité matérielle, responsabilité financière, effort physique, confidentialité ,relations internes et externes. Pour les montants plafonds annuels suivants :</p> <p>Catégorie B - rédacteurs - groupe 1 - ISFE 17 480 € - CIA 2 380 € Catégorie C - adjoints techniques - groupe 2 - ISFE 10 800 € - CIA 1 200 €</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Cuillé	<p>N° 17-10-0006 la réorganisation des services Au 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique à temps complet en raison du départ en retraite de l'agent faisant fonction d'atsem. La suppression du poste est présentée suite à la réorganisation du service au niveau de l'école JY Cousteau, l'arrêt des TAP (moins de besoins), la baisse des effectifs scolaires (désormais une seule classe maternelle).</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Cuillé	<p>N° 17-10-0012 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant le cadre d'emploi des rédacteurs selon les critères suivants : les connaissances de l'agent acquises par la pratique et l'expérience, connaissances de l'environnement du travail, formations suivies, approfondissement des savoirs, compétences, qualité du travail, autonomie, disponibilité de l'agent, engagement professionnel, sa manière de servir pour le montant plafond IFSE fixé à 5210 euros pour un agent à temps complet .</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Entrammes	<p>N° 17-10-0004 la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/10/2017, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème classe à hauteur de 35h/semaine en raison du départ à la retraite de l'agent. La collectivité a créé un poste d'adjoint technique à 35h00 par semaine en février 2017 avec annonce dans la bourse de l'emploi pour le recrutement d'un nouvel agent en tuilage.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Gastines

N° 17-11-0008
 Critères d'évaluation de l'entretien professionnel
 Pour le 1er janvier 2018, la collectivité sollicite l'avis du comité technique sur les critères d'évaluation de l'entretien professionnel suivants : l'implication dans le travail, la qualité du travail effectué, l'assiduité, la disponibilité, l'initiative, l'organisation, les compétences techniques, les connaissances de l'environnement professionnel, les connaissances réglementaires et leur application, l'autonomie, le développement des compétences, la qualité d'expression écrite et orale, la maîtrise des nouvelles technologies, la réactivité, l'adaptabilité, les relations avec les élus et le public, la capacité d'écoute, l'esprit d'ouverture.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Gastines

N° 17-11-0009
 le régime indemnitaire
 A compter du 01/01/2018,
 demande d'avis pour l'instauration
 du RIFSEEP pour les grades
 présents dans la collectivité
 (rédacteur et agent de maîtrise)
 selon les critères suivants:
 connaissances acquises par la
 pratique et l'expérience
 (environnement du travail,
 formations suivies,
 approfondissement des savoirs,
 compétences, technicité, qualité du
 travail, autonomie), la disponibilité,
 l'engagement professionnel, la
 manière de servir.
 Montants plafonds IFSE : 4 350€
 pour le cadre d'emploi des
 rédacteurs, 2 380€ pour le cadre
 d'emploi des agents de maîtrise;
 montant plafond CIA à 0€

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Hardanges	N° 17-11-0056 la détermination du taux de promotion Au 1er décembre 2017, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100% pour l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Hardanges	N° 17-11-0057 le régime indemnitaire A compter du 1er décembre 2017, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les grades suivants : groupe 1 : adjoint administratif principal, adjoint technique principal groupe 2 : adjoint technique montants plafonds : Groupe 1 : IFSE 2 400 € CIA 1 260 € Groupe 2 : IFSE 1 800 € CIA 1 200 € Critères retenus : autonomie, initiative, sujétions particulières liées au poste (travail isolé, horaires décalés, amplitude horaire importante), disponibilité (réunions, élections...).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Javron-les-Chapelles	N° 17-11-0043 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1-9-2017, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste atsem 2ème classe à hauteur de 28h30 suivi de la création du poste à hauteur de 32 h (grade inchangé).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Javron-les-Chapelles

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-12-0018
 la réorganisation des services
 A compter du 1er septembre 2017,
 réorganisation du service
 périscolaire. Suite :
 - à la suppression des TAP (temps
 d'activités périscolaires) au 1er
 septembre 2017
 - au départ à la retraite d'un adjoint
 technique à 33h le 31 août 2017,
 - et afin de conserver un accueil
 de loisirs le mercredi toute la
 journée, la commune de Javron a
 décidé de recruter un agent
 contractuel à temps non complet
 (29.13 h) au grade d'Agent
 Spécialisé en École Maternelle (au
 vu de l'article 3.3 alinéa 5 de la loi
 84-53 du 26 janvier 1984). Date
 d'embauche 1er septembre 2017
 pour une durée de 1 an.
 L'agent est chargé des missions
 suivantes :
 - encadrer les temps périscolaire
 (accueil de loisirs du mercredi) et
 garderie,
 - assister le personnel enseignant
 - élaboration de projet d'activités,
 - maintenir l'état de propretés des
 locaux.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune La Baconnière

N° 17-10-0003
 la suppression d'emploi suivie
 d'une création
 A compter du 01/01/2018,
 suppression du poste d'adjoint
 technique principal 2ème classe
 pour 35 heures par semaine suivie
 de la création du poste d'adjoint
 technique principal de 1ère classe
 pour 35 heures par semaine suite
 à avancement de grade.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune La Baconnière

N° 17-10-0018
 l'augmentation ou la diminution du
 nombre d'heures d'un poste
 Au 1er janvier 2018, demande
 d'avis au comité technique pour la
 suppression du poste d'adjoint
 administratif à hauteur de 30 h
 suivi de la création du poste au
 même grade à temps plein.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune La Haie-Traversaine	N° 17-11-0028 le régime indemnitaire A compter du 1/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant la filière Administrative pour le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe selon les critères suivants : disponibilités aux regard des missions, implication dans le service, qualité du travail pour les montants plafonds suivants : IFSE : 5 400€ CIA : 540€	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Pallu	N° 17-11-0040 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant le grade de rédacteur selon les critères suivants : responsabilité d'encadrement direct, connaissances, autonomie, initiative, diversité des tâches, des dossiers, des domaines de compétences, responsabilité, confidentialité, relations internes et externes, investissement, capacité à travailler en équipe, connaissance dans son domaine d'intervention, capacité à s'adapter aux exigences du poste, implication dans le projet de service, réalisation d'objectifs. Montants plafonds suivants : IFSE : catégorie B - rédacteur - groupe 1 - 17 480 € CIA: catégorie B - rédacteur - groupe 1 - 2 380 €	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Laubrières

N° 17-11-0002

Critères d'évaluation de l'entretien professionnel
A compter du 1er janvier 2018, la collectivité sollicite l'avis du comité technique sur les critères d'évaluation de l'entretien professionnel suivants : l'implication dans le travail, la qualité du travail effectué, l'assiduité, la disponibilité, l'initiative, l'organisation, les compétences techniques, les connaissances de l'environnement professionnel, les connaissances réglementaires et leur application, l'autonomie, le développement des compétences, la qualité d'expression écrite et orale, la maîtrise des nouvelles technologies, la réactivité, l'adaptabilité, les relations avec les élus, avec le public, la capacité d'écoute, l'esprit d'ouverture.

En effet, ces critères sont différents de ceux validés par le comité technique du 27 mai 2011 (rappelés dans le Point sur n° 2015/14). Aussi, la demande d'avis au comité technique est nécessaire.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Laubrières

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0003
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP concernant les grades
de rédacteur et agent de maîtrise
selon les critères suivants :
connaissances acquises par la
pratique et l'expérience
(environnement du travail,
formations suivies,
approfondissement des savoirs,
compétences, technicité, qualité du
travail, autonomie), la disponibilité,
l'engagement professionnel, la
manière de servir de l'agent.
Montants plafonds IFSE fixés à :
4350 € pour le cadre d'emploi des
rédacteurs,
2380 € pour le cadre d'emploi des
agents de maîtrise.

Montants plafonds CIA 0 €

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Le Bourgneuf-la-Forêt

N° 17-11-0071
 le régime indemnitaire
 A compter du 01/01/2018, demande
 d'avis pour l'instauration de la
 prime du RIFSEEP partie IFSE
 concernant les cadres d'emploi
 suivants : attaché, agent de
 maîtrise, adjoints administratifs,
 adjoints techniques, adjoints
 d'animation, adjoints du patrimoine,
 adjoints sociaux, atsem: Pour les
 agents titulaires, stagiaires, CDD de
 droit public, selon les critères
 suivants : direction et pilotage,
 niveau d'encadrement,
 responsabilité, expérience,
 technicité et complexité,
 polyvalence, amplitude. Montants
 plafonds :
 attachés : 5 000 €
 agent de maîtrise : 4 000 €
 adjoints techniques, adjoints
 d'animation, adjoints du patrimoine,
 adjoints sociaux, atsem : 3000 €
 Suppression de l'IFSE à l'agent
 ayant cumulé un arrêt supérieur à
 30 jours au cours des 365 jours
 précédents jusqu'à la reprise sur le
 poste hormis les absences pour
 accidents de travail, maladie
 professionnelle et congé de
 maternité
 Evolution du montant :
 - en fonction de l'évolution du
 point d'indice de rémunération
 - du changement de grade ou du
 cadre d'emplois à la suite d'une
 promotion, d'un avancement de
 grade ou de la nomination suite à
 la réussite d'un concours
 - du changement de fonctions ou
 d'emploi
 Pas de mise en place du CIA :
 Maintien de la prime de fin
 d'année aux conditions actuelles.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Loigné-sur-Mayenne	<p>N° 17-10-0013</p> <p>le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action</p> <p>La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité</p> <p>Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Loigné-sur-Mayenne	<p>N° 17-11-0076</p> <p>l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste</p> <p>Au 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique à hauteur de 29h 10 mn suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 35 h (temps complet).</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité</p> <p>Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Loigné-sur-Mayenne	<p>N° 17-12-0003</p> <p>la détermination du taux de promotion</p> <p>Au 01/12/2017, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement pour les catégories A, B et C.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité</p> <p>Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Loiron-Ruillé	<p>N° 17-11-0006</p> <p>l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste</p> <p>A compter du 6 novembre 2017, suppression d'un poste d'adjoint technique à 13h45mn suivi de la création du poste d'adjoint technique à 26h56mn.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité</p> <p>Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ

Commune Louverné

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-09-0090
la suppression d'emploi sans suite
A compter du 01/09/2017,
demande d'avis au comité
technique dans le cadre du
transfert de compétence artistique
à Laval Agglomération pour la
suppression de l'ensemble des
postes d'assistants
d'enseignements artistiques
principaux de 2ème classe :
. direction école de musique et
professeur de saxophone, 6 h/sem
. spécialité guitare, 2 h/sem
. spécialité piano, 9 h/sem
. spécialité flûte traversière,
3.50h/sem
. spécialité formation musicale,
6h/sem
. spécialité percussions, 3h/sem
. spécialité trompette, 3h/sem
. spécialité clarinette, 1.50 h/sem
. spécialité guitare, 8h/sem
. spécialité percussions, 3.50h/sem
. spécialité trombone, 1h/sem

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Louverné

N° 17-12-0004
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/01/2018,
suppression du poste d'Adjoint
Administratif Principal de 2ème
classe à temps complet suivie de
la création du poste d'Adjoint
Administratif Principal de 1ère
classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Marcillé-la-Ville

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-12-0005
le régime indemnitaire
Demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP au 01/01/2018
concernant cadres d'emplois
suivants :
Attachés territoriaux, rédacteurs
territoriaux, adjoints administratifs
territoriaux, animateurs territoriaux,
adjoints techniques territoriaux,
adjoints territoriaux d'animations,
agents de maîtrise selon les
critères suivants :
Encadrement, responsabilité,
compétences professionnelles et
techniques, expertise ou technicité
nécessaire à l'exercice de certaines
fonctions, ancienneté, contraintes
horaires, pénibilité, manière de
servir (implication dans le service,
disponibilité au regard des
missions, qualité du service rendu),
disponibilité, qualités relationnelles
avec les usagers, les collègues et
la hiérarchie.
Pour les montants plafonds
suivants :

Cadre d'emplois des attachés
Groupe 1 IFSE, 36 210€ CIA, 6 390€
Groupe 2 IFSE, 32 130€ CIA, 5 670€
Groupe 3 IFSE, 25 500€ CIA, 4 500€
Groupe 4 IFSE, 20 400€ CIA, 3 600€

Cadre d'emplois des rédacteurs
Groupe 1 IFSE, 17 480€ CIA, 2 380€
Groupe 2 IFSE, 16 015€ CIA, 2 185€
Groupe 3 IFSE, 14 650€ CIA, 1 995€

Cadres d'emplois des adjoints
administratifs
Groupe 1 IFSE, 11 340€ CIA 1 260 €
Groupe 2 IFSE, 10 800€ CIA 1 200 €

Cadres d'emplois des animateurs
territoriaux
Groupe 1 IFSE, 17 480€ CIA, 2 380 €
Groupe 2 IFSE, 16 015€ CIA, 2 185 €
Groupe 3 IFSE, 14 650€ CIA, 1 995 €

Cadres d'emplois des adjoints
territoriaux d'animation

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Groupe 1 IFSE, 11 340€ CIA, 1 260 €
 Groupe 2 IFSE, 10 800€ CIA, 1 200 €

Cadres d'emplois des adjoints
 techniques territoriaux
 Groupe 1 IFSE, 11 340€ CIA, 1 260 €
 Groupe 2 IFSE, 10 800€ CIA, 1 200 €

Cadres d'emplois des agents de
 maîtrise
 Groupe 1 IFSE, 11 340€ CIA, 1 260 €
 Groupe 2 IFSE, 10 800€ CIA, 1 200 €

Commune Ménéil	<p>N° 17-11-0074 l'institution du temps partiel Institution du temps partiel sur autorisation : Au 1er janvier 2018, la collectivité projette d'organiser le temps partiel sur autorisation de la façon suivante : pour les agents stagiaires et titulaires à temps complet et les non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet, quotité possible : entre 50 % et 99 % (possibilité d'exclure certains quotités). L'organisation du travail se déroulera de manière annuelle. L'autorisation sera accordée pour une période d'un an dans la limite de 3 ans : les demandes d'autorisation devront être présentées deux mois avant la date souhaitée.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Meslay-du-Maine	<p>N° 17-11-0017 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 08/09/2017, suppression du poste de technicien principal de 2ème classe pour 35h par semaine suivie de la création du poste de technicien principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Meslay-du-Maine	N° 17-11-0018 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 08/09/2017, suppression d'un poste d'adjoint technique territorial pour 35 heures par semaine suivie de la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Meslay-du-Maine	N° 17-11-0019 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2017, suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux pour 35 heures par semaine suivie de la création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème classe pour 35 heures par semaine (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Meslay-du-Maine	N° 17-11-0020 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 08/09/2017, suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine (avancement de grade)	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Meslay-du-Maine	N° 17-11-0021 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 08/09/2017, suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Meslay-du-Maine	N° 17-11-0022 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 08/09/2017, suppression de deux postes d'ATSEM principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création de deux postes d'ATSEM principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Meslay-du-Maine	N° 17-11-0023 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 08/09/2017, suppression de deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création de deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Meslay-du-Maine	N° 17-11-0024 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 08/09/2017, suppression de trois postes d'adjoint d'animation territorial pour 35 heures par semaine suivie de la création de trois postes d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Meslay-du-Maine	N° 17-11-0025 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 08/09/2017, suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création de deux postes d'adjoint administratif territorial de 1ère classe pour 35 heures par semaine (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Montigné-le-Brillant	N° 17-09-0091 la détermination du taux de promotion Au 01/10/2017 l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'ATSEM principal de 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Montsûrs-Saint-Cénére

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0036
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP.
IFSE => critères : Fonctions
d'encadrement, de coordination, de
pilotage ou de conception,
technicité, expertise, expérience ou
qualification nécessaire à l'exercice
des fonctions, sujétions
particulières ou degré d'exposition
du poste au regard de son
environnement professionnel.
CIA => critères : investissement de
l'agent, capacité à travailler en
équipe, connaissance de son
domaine d'intervention, capacité à
s'adapter aux exigences du poste.
Montants plafonds annuels
suivants :
Cadres d'emplois : Attachés
territoriaux => IFSE - gpe 1 : 36 210 €
- gpe 2 : 32 130 € => CIA - gpe 1 : 6
390 € - gpe 2 : 5 670 € Cadres
d'emplois : Rédacteurs territoriaux,
Animateurs territoriaux => IFSE -
gpe 1 : 17 480 € - gpe 2 : 16 015 € =>
CIA - gpe 1 : 2 380 € - gpe 2 : 2
185 €
Cadres d'emplois : Techniciens
territoriaux => IFSE - gpe 1 : 11 880 € -
gpe 2 : 11 090 € => CIA - gpe 1 : 1
620 € - gpe 2 : 1 510 € Cadres
d'emplois : Adjoints administratifs,
Agents de maîtrise, Adjoints
techniques, ATSEM, Adjoints
d'animation territoriaux => IFSE -
gpe 1 : 11 340 € - gpe 2 : 10 800 € =>
CIA - gpe 1 : 1 260 € - gpe 2 : 1 200
€. (application au 1er janvier 2018
avec une réserve pour le cadre
d'emplois des Techniciens
territoriaux => en attente de la
parution de l'arrêté du ministère de
rattachement).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Montsûrs-Saint-Cénére

N° 17-12-0010
 la suppression d'emploi suivie
 d'une création
 A compter du 01/01/2018,
 suppression du poste d'adjoint
 d'animation - emploi permanent -
 commune déléguée de Saint
 Cénére - (- 1000 habitants) pour 17
 heures par semaine. En contre-
 partie ouverture réalisée le
 04/09/2017 d'un poste d'adjoint
 d'animation - emploi non
 permanent - commune nouvelle
 de Montsûrs-Saint Cénére (2 600
 habitants) pour 25 heures par
 semaine. Emploi lié principalement
 au dispositif NAP maintenu sur
 l'année scolaire 2017/2018 dans la
 Commune Nouvelle de Montsûrs-
 Saint Cénére.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Neau

N° 17-10-0002
 l'ouverture d'un compte épargne
 temps
 Au 01/10/2017, création d'un
 compte épargne temps pour le
 personnel titulaire et contractuel, à
 temps complet et non complet
 présents depuis plus d'un an dans
 la collectivité.
 Jours épargnés possibles : jours de
 congés au-delà des 20 jours par
 an non pris & jours de rtt.
 La collectivité ne souhaite pas
 monétiser les jours déposés sur le
 compte épargne temps.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Neau

N° 17-11-0030
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP concernant les grades
d'adjoints administratifs principaux
de 2ème classe, adjoints
techniques territoriaux, adjoints
techniques territoriaux principaux
de 2ème classe selon les critères
suivants :

- expertise ou technicité nécessaire
à l'exercice de certaines fonctions ;
- contraintes horaires, réunions le
soir, roulement de plannings (hors
contraintes rémunérées au titre des
astreintes ou indemnité de travail
des dimanches et jours fériés...)
- pénibilité
- manière de servir (implication
dans le service, disponibilité au
regard des missions, qualité du
service rendu),

pour les montants plafonds
suivants : 11 340 € (partie IFSE).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Parné-sur-Roc

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0033
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP concernant les cadres
d'emploi suivants :

rédacteur, technicien, adjoint
administratif, adjoint d'animation,
atsem, adjoint technique et agent
de maîtrise.

Critères : assiduité, implication,
disponibilité au regard des
missions, qualité du service rendu,
initiatives/autonomie de l'agent,
sens du travail en équipe,
relationnel avec les agents et les
élus.

rédacteur : ifse, 4 200 € et cia, 800 €

technicien : ifse, 4 000 € et cia 800 €

adjoint administratif, animation,

atsem :

groupe 1 : ifse, 3 350 € et cia, 650 €

groupe 2 : ifse, 2 500 € et cia, 500 €

adjoint technique, agent de maîtrise

:

groupe 1 : ifse, 3 350 € et cia, 650 €

groupe 2 : ifse, 2 500 € et cia, 500 €

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:

favorable à l'unanimité

Représentants du personnel:

favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Parné-sur-Roc

N° 17-11-0034
l'institution du temps partiel
A compter du 1-1-17 demande
d'avis au comité technique pour
l'institution du temps partiel :
sur autorisation : pour les agents
stagiaires et titulaires à temps
complet et les non titulaires
employés dans la collectivité
depuis plus d'un an de façon
continue à temps complet
quotités comprises entre 50 et 75 %
organisation du travail :
quotidienne, hebdomadaire,
mensuelle, semestrielle ou annuelle
par période d'un an, renouvelables
dans la limite de 3 ans. La
demande est à présenter 2 mois
avant.

de droit : pour les agents stagiaires
et titulaires à temps complet et à
temps non complet ainsi qu'aux
agents non titulaires employés
dans la collectivité depuis plus d'un
an de façon continue à temps
complet.
quotités : 50, 60, 70 et 80 % d'un
temps plein.
organisation du travail :
quotidienne, hebdomadaire,
mensuelle, semestrielle ou
annuelle.
par période d'un an. La demande
est à présenter 2 mois avant.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à la majorité

OBSERVATION

Pour le collège des représentants
du personnel : partage des voix,
avis rendu.

COLLECTIVITÉ

Commune Port-Brillet

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-10-0001
 le régime indemnitaire
 A compter du 1er janvier 2018,
 demande d'avis au comité
 technique pour l'instauration du
 R.I.F.S.E.E.P (partie IFSE)
 concernant l'ensemble des grades
 de la collectivité.
 Les critères retenus sont : niveau
 hiérarchique, encadrement,
 responsabilités et missions,
 supervision & tutorat, organisation
 du travail, conduite de projet,
 préparation et/ou animation de
 réunion, conseil aux élus,
 connaissances requises,
 technicité/niveau de difficultés,
 polyvalence, diplômes,
 habilitation/certification, autonomie.
 Les montant plafonds sont :
 Cadre B :
 B1 : 17480 € (attaché, rédacteur,
 rédacteur principal 2ème classe,
 rédacteur principal 1ère classe)
 B2 : 16 015 € (technicien, technicien
 principal 2ème classe, technicien
 principal 1ère classe)
 Cadre C :
 C1 : 11 340 € (adjoint administratif
 principal 2ème classe et 1ère
 classe)
 C2 : 10 800 € (adjoint technique,
 adjoint technique principal 2ème
 classe, adjoint technique principal
 1ère classe)

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Préaux

N° 17-11-0007
 l'augmentation ou la diminution du
 nombre d'heures d'un poste
 Au 1er janvier 2018, demande
 d'avis pour la diminution du
 nombre d'heures hebdomadaires
 de travail sur le poste de l'adjoint
 administratif au motif du transfert
 des compétences eau potable et
 assainissement collectif à la
 Communauté de communes du
 pays de Meslay Grez soit
 suppression du poste de 15 heures
 hebdomadaires suivie d'une
 création de poste de 12 heures
 hebdomadaires (accord de l'agent).

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Quelaines-Saint-Gault	N° 17-11-0037 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 22 novembre 2017, demande d'avis pour la suppression du poste d'adjoint technique à hauteur de 25 h/semaine suivi de la création du poste à hauteur de 12h50 ctms/semaine (demande de l'agent).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à la majorité OBSERVATION... Collège des représentants du personnel : partage des voix - avis rendu.
Commune Ravigny	N° 17-12-0012 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 05/05/2017, suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 24h45 min par semaine suivie de la création du poste Adjoint technique territorial principal de 2eme classe pour 24h45 min par semaine (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Ravigny	N° 17-12-0013 la détermination du taux de promotion Au 05/12/2017, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Renazé

N° 17-12-0017
la révision du protocole ARTT
Au 1-1-18, demande d'avis au comité technique pour réviser le protocole ARTT concernant le personnel des services techniques. Actuellement, selon la délibération 1344 du 15/10/2001, ils travaillent sur un rythme de :

- 19 semaines de travail de 32 heures de 4 jours du lundi au vendredi et 33 semaines à 39 heures de 5 jours du lundi au vendredi, avec l'octroi de 7.5 j de RTT.

Après réflexion avec les agents et suite à leur demande, à compter du 01/01/2018 :

- pour le service bâtiments : il serait souhaité de travailler 26 semaines à 39 h (5 jours) et 26 semaines à 32 h (4 jours) en alternant une semaine sur 2.
- pour le service espaces verts : il serait souhaité de travailler de la semaine 45 à la semaine 5 sur une base de 28 h (4 jours) et de la semaine 6 à 44 sur une base de 39 h (5 jours), avec l'octroi de 6.5 jours de RTT.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Aignan-de-Couptrain

N° 17-11-0063
l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
A compter du 1er février 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique à hauteur de 26h51 suivi de la création du poste au même grade à hauteur de 14h26 ; fourniture des repas par SODEXO (accord de l'agent).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Aignan-sur-Roë	N° 17-11-0059 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 1er février 2018, suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial pour 31,59 heures annualisées par semaine suivie de la création du poste d'Adjoint Technique Territorial pour 18,38 heures annualisées par semaine suite à la demande de mise en disponibilité de l'agent (pour convenances personnelles).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Denis-de-Gastines	N° 17-11-0062 la réorganisation des services Au 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes de l'ERNEE.Cela concerne un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (mutation de l'agent).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Saint-Fraimbault-de-Prières

N° 17-10-0011
la mise en oeuvre de la prime de fonction et résultats
Demande d'avis pour l'institution du RIFSEEP, partie IFSE aux agents relevant des cadres d'emplois suivants : attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, adjoints d'animation territoriaux, animateurs territoriaux à compter du 01/01/2018. Les critères : encadrement, responsabilité, compétences professionnelles et techniques, expertise ou technicité nécessaire à l'exercice de certaines fonctions, ancienneté, contraintes horaires, pénibilité, manière de servir (implication dans le service, disponibilité au regard des missions, qualité du service rendu), qualités relationnelles avec les usagers, les collègues et la hiérarchie.
Pour les plafonds suivants :
attachés, IFSE 36 210 €
rédacteurs, IFSE 17 480 €
adjoints administratifs, IFSE 10 800 €
adjoints techniques territoriaux, IFSE 10 800 €,
adjoints d'animation territoriaux, IFSE 11 340 €,
animateurs territoriaux, IFSE 17 480 €.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Hilaire-du-Maine

N° 17-12-0002
la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 01/01/2018, suppression du poste d'agent de maîtrise pour 28 heures par semaine suivie de la création du poste d'agent de maîtrise pour 35 heures par semaine (Mission plus importante dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement à la communauté de communes de l'Ernée).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Laurent-des-Mortiers	N° 17-11-0068 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique, suite à la demande de l'agent, diminution de 3 h de son temps de travail - soit suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe de 18 h par semaine et création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe de 15 h par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Loup-du-Dorat	N° 17-10-0017 la détermination du taux de promotion Au 20/10/2017, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades : - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif principal de 1ère classe	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Pierre-des-Landes	N° 17-11-0038 le règlement intérieur Demande d'avis au comité technique sur le projet de règlement intérieur concernant le personnel communal (date de mise en application prévue le 01/01/2018).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité OBSERVATION La mission d'assistant de prévention doit être présente dans toutes les collectivités qu'elles qu'en soit leur taille (décret 85-603 du 10 juin 1985, article 4).
Commune Saint-Pierre-des-Landes	N° 17-12-0014 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 15/12/2017, suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suite à promotion interne.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Pierre-des-Landes	N° 17-12-0015 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 15 /12/2017, suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suite à promotion interne.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Pierre-des-Landes	N° 17-12-0016 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 1er février 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à hauteur de 35 h suivie de la création du poste à 33 h/semaine (accord de l'agent). La fiche de poste de l'agent a été revue par la commission "personnel communal" : aménagement des horaires de la salle des fêtes. L'agent ne travaille plus le samedi matin. Cantine : les effectifs des enfants baissent régulièrement tous les ans (80 à 55 enfants aujourd'hui).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Soulgé-sur-Ouette	N° 17-11-0012 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/12/2017, suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Soulgé-sur-Ouette	N° 17-11-0013 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/12/2017, suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet 26/35ème, suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps incomplet de 26/35ème suite à inscription sur la liste d'admission de l'examen professionnel d'adjoint technique 1ère classe session 2016.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Soulgé-sur-Ouette	N° 17-11-0026 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/12/2017, suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Soulgé-sur-Ouette	N° 17-11-0027 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/12/2017, suppression du poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet de 31h30/35è suivie de la création du poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet de 31h30/35è (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Soulgé-sur-Ouette	N° 17-11-0031 le régime indemnitaire A compter du 15/11/2017, demande d'avis pour l'instauration de la l'indemnité de départ volontaire allouée aux agents démissionnaires de la FPT selon les critères d'ancienneté (> à 20 ans de titularisation) pour un montant fixé à 6 mois de la rémunération brute annuelle soumise à urssaf perçue par l'agent l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission, soit 6/12ème du salaire brut urssaf de l'année n-1).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Torcé-Viviers-en-Charnie	N° 17-11-0029 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/10/17, suppression du poste d'adjoint technique pour 25 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 25 heures par semaine (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Val-du-Maine	N° 17-10-0005 la détermination du taux de promotion Au 05/10/2017, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Vautorte	N° 17-11-0041 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 30/06/2017, suppression du poste adjoint administratif principal 2ème classe pour 24 heures par semaine suivie de la création du poste adjoint administratif principal 1ère classe pour 24 heures par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Vautorte	<p>N° 17-11-0042 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 30/10/2017, demande d'avis pour la suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème classe pour 29 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal 1ère classe pour 29 heures par semaine suite à avancement de grade.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne	<p>N° 17-11-0060 la suppression d'emploi suivie d'une création Considérant que le poste de secrétaire du syndicat devient de plus en plus complexe et technique et qu'il implique des compétences élevées ; Considérant que ce poste nécessite un haut niveau de professionnalisme et de responsabilités ; A compter du 01/01/2018, suppression du poste actuel de secrétaire du syndicat pouvant être pourvu dans le grade d'Adjoint administratif ou de Rédacteur, à temps complet suivie de la création du poste de secrétaire du syndicat pouvant être pourvu dans les cadres d'emplois des Rédacteurs ou des Attachés territoriaux, à temps complet.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne	<p>N° 17-11-0061 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades de Rédacteur principal de 2ème classe et de Rédacteur principal de 1ère classe.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ

S.I.A.E.P. de l'Anxure et de la Perche

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-12-0006
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP concernant les grades
d'attachés, de rédacteurs
territoriaux, d'adjoints techniques et
d'agents de maîtrises selon les
critères suivants:
encadrement du personnel,
responsabilités confiées à l'agent,
qualification du poste, expérience
professionnelle, disponibilité,
assiduité, ponctuation, adaptation
au regard des missions nouvelles
pouvant être confiées, importance
des sujétions, qualité du service
rendu, ancienneté, contraintes
horaires.
pour les montants plafonds
suivants :
Cadre d'emplois Attachés, Groupe 1
: IFSE, 36 210€ CIA, 6 390€ Cadre
d'emplois Rédacteur, Groupe 1 :
IFSE, 17 480€ CIA, 2 380€ Cadre
d'emplois Adjoints Tech. et Agents
de maîtrises,
Groupe 1 :IFSE, 11 340€ CIA, 1 260€
Groupe 2 :IFSE 10 800€ CIA 1 200€

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

S.I.A.E.P. de Saint Jean sur
Mayenne

N° 17-11-0052
la suppression d'emploi sans suite
A compter du 01/05/2017,
demande d'avis au comité
technique pour la suppression du
poste d'adjoint administratif
principal de 2ème classe à
hauteur de 15 h/semaine en raison
de l'obtention d'un grade supérieur
(rédacteur) par l'agent occupant le
poste.
Une délibération créant le poste
au grade de rédacteur a été prise
le 14/03/2016, pour une
stagiairisation au 01/05/2016.
L'agent occupant le poste a été
titularisé le 01/05/2017. Il convient
désormais de supprimer le poste
créé au grade d'adjoint
administratif aujourd'hui inoccupé.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

S.I.A.E.P. des Coëvrons

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-09-0015
conditions d'accueil et de formation des apprentis
Au 1er octobre 2017, demande d'avis au comité technique pour l'accueil d'un apprenti afin de préparer un bts électrotechnique. Cet apprenti est titulaire d'un bac professionnel électrotechnique. Le maître d'apprentissage est titulaire d'un Bts électrotechnique ; il possède 20 ans d'expérience dans la fonction publique territoriale.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

S.I.V.O.S. de Beaumont-Pied-de-Boeuf - Préaux - Le Buret

N° 17-11-0054
la détermination du taux de promotion
Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

S.I.V.O.S. de Bouère - Saint-Brice

N° 17-11-0053
la détermination du taux de promotion
Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Syndicat de bassin de l'Aron

N° 17-11-0004
la détermination du taux de promotion
Au 01/03/2018, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade de technicien principal de 2eme classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Syndicat de bassin de l'Aron

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0014
 le régime indemnitaire
 A compter du 01/01/2018,
 demande d'avis pour l'instauration
 du RIFSEEP pour le cadre d'emploi
 des techniciens selon les critères
 suivants :
 responsabilité d'un service ou de
 projets et d'opérations,
 coordination, niveau de technicité,
 qualification professionnelle,
 management, conduite des
 réunions, accueil et
 accompagnement d'un public
 diversifié et/ou difficile, contraintes
 horaires, pénibilité. groupe 1 : IFSE,
 11 880 € et CIA 1 620 €
 groupe 2 : IFSE, 11 090 € et CIA 1 510 €
 groupe 3 : IFSE, 10 300 € et CIA 1
 400 €

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Syndicat de bassin de l'Aron

N° 17-11-0073
 la suppression d'emploi suivie
 d'une création
 A compter du 07/07/2018,
 suppression du poste de
 technicien territorial pour 35 h/sem
 suivie de la création de poste de
 technicien principal de 2ème
 classe pour 35 h suite à la réussite
 à l'examen professionnel 2017
 d'accès par avancement de grade
 au grade de technicien principal
 de 2ème classe spécialité espaces
 verts et naturels.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Syndicat mixte du Bassin de
 l'Oudon pour la lutte contre les
 inondations

N° 17-10-0019
 la réorganisation des services
 A compter du 1er janvier 2018,
 demande d'avis pour la fusion du
 Syndicat de Bassin pour
 l'aménagement de la rivière
 l'Oudon avec le Syndicat Mixte du
 Bassin de l'Oudon pour la Lutte
 contre les Inondations et les
 Pollutions et avec le Syndicat de
 Bassin de l'Oudon Sud (49).

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Les dates des réunions prévues pour 2018 :

CT & CHS : jeudi 8 mars

CT : mardi 19 juin

CT & CHS : jeudi 27 septembre

CT : vendredi 23 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h40 mn.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

Mme Marie-Antoinette GUESDON

Mr Michel BELLANGER

Mr Hubert MOLL

